



## Les Engagements de la Filière



# Assurer la sécurité

## La gestion des retraits/rappels de produits



**Les distributeurs savent et gèrent régulièrement des retraits et rappels de produits pour diverses raisons :**

-  Retraits d'homologations
-  Rappel de produits pour ré étiquetage
-  **Rappel de produits à risque avec des problèmes de formulation**

Ces produits peuvent potentiellement présenter un risque pour la culture, quelquefois pour l'environnement et plus rarement pour l'utilisateur, c'est pourquoi il convient de les identifier rapidement et d'agir:

- **Si la traçabilité logistique est opérationnelle dans le circuit de distribution**  
Les lots sont identifiés et le rappel est réalisé de façon ciblé
- **Si la traçabilité logistique n'est pas opérationnelle dans le circuit de distribution :**
  - L'ensemble des quantités du produit est rappelée et traitée
  - Un inventaire des stocks (magasins, plateformes) est réalisé avec mise en quarantaine du produit
  - Un rappel auprès des agriculteurs ayant acheté cette référence avec reprise dans les points de vente puis regroupement si possible, avec mise en quarantaine
  - Identification des parcelles sur lesquelles le produit a été utilisé.



Sécurité : le devenir de chaque produit présentant un potentiel risque est parfaitement maîtrisé

Précision du ciblage :

L'intérêt d'une traçabilité logistique opérationnelle est de gérer au numéro de lot et non plus au niveau référence permettant ainsi :

- Un niveau de communication plus ciblé : quel distributeur, point de vente, agriculteur, pour quel n° de lot
- Un gain sur les coûts logistiques (une fois le système en place)
- Une sécurisation du métier de la distribution
- Une lutte efficace contre les imports illégaux, la contrefaçon et les vols

# Traçabilité harmonisée et cohérente Une démarche volontaire



## L'ensemble de la filière va bien au-delà des exigences réglementaires

Les n° de lot et date de fabrication sont présents sur les bidons :  
**alphanumérique**

.... Mais ....

L'inscription des n° de lot et dates de fabrication dans le registre des ventes de chaque unité vendue n'est réalisable de façon fiable et systématique que si ces éléments figurent sous forme de **code à lecture optique (datamatrix)** sur chaque bidon

### Ce changement est conséquent

-  Il implique tous les maillons de la profession
-  Il nécessite une réorganisation des systèmes de gestion de flux logistiques.

L'ensemble de la filière, qui travaille de concert a anticipé

### L'adoption de la traçabilité logistique par tous

-  demande encore du temps de mise en œuvre
-  nécessite des investissements

# Traçabilité harmonisée et cohérente

## Les engagements de la filière



### COOP DE FRANCE et FNA

- Incitent leurs adhérents à mettre en place un système de traçabilité à lecture optique
- Ne recommandent pas d'inscrire le n° de lot et la date de fabrication dans les registres des ventes à la main (risque d'erreurs contreproductif d'un point de vue sécurité, désorganisation des magasins, centrales, ...)

### **Des délais nécessaires demandés à la DGAL en novembre 2015:**

- Pour la mise en place de systèmes opérationnels
- Pour accompagner le changement car le métier de magasinier doit évoluer
- Pour être en capacité à « flasher » des produits en sortie de magasin (datamatrix bidons)

# Traçabilité harmonisée et cohérente Les engagements de la filière



## Les distributeurs mettent en place des systèmes opérationnels d'ici fin 2016

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les distributeurs doivent être en capacité

- de « flasher » en sortie de magasin tous les produits portant un datamatrix (datamatrix bidon)
- de faire redescendre le n° de lot et date de fabrication de ces produits dans leur registre des ventes

# Traçabilité harmonisée et cohérente Les engagements de la filière



## Les fournisseurs déploient progressivement le datamatrix sur leurs produits

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les fournisseurs mettent sur le marché des produits équipés de datamatrix

100% des flux entrant sont tracés

# Traçabilité harmonisée et cohérente

## La poursuite des efforts



### Tous les maillons de la filière s'engagent et doivent travailler en parallèle

#### Une obligation réglementaire s'impose au distributeur final

Les registres des ventes seront totalement conformes (respect de la loi d'avenir) quand 100% des produits sortant des magasins seront flashables :

- Produits entrants
- Produits en stocks
- Retours agriculteurs

#### Les prochaines étapes :

- Une nouvelle enquête sur l'avancement est programmée au printemps
- Une rencontre avec la DGAL est à programmer en fin d'année pour faire le point sur l'avancée des travaux

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



**Cécile ADDA**

**Stéphanie TOURNOYS**

**Pierre-Yves BUSSCHAERT**

**Coop de France**

**FNA**

**UIPP**

